

# Négociations 2020

**ÉLARGIR**  
L'HORIZON DES  
**POSSIBLES**



# Plan

- Le comité de négo et de mob de la FNEEQ
- La négociation dans le secteur public et parapublic
- Les alliances potentielles
- Les syndicats locaux
- Les enjeux de la prochaine négociation
- Les orientations générales du SPPCM
- Les propositions adoptées à ce jour

—  
**PROFS**  
**EN NÉGO**  
—

*Document adapté à partir du powerpoint de J. Déziel, comité de négo FNEEQ*

- ▶ 5 membres élus par le regroupement cégep + la coordination du regroupement cégep.
- ▶ Mandats:
  - **rassembler tous les éléments pertinents** à l'analyse du contexte de négociation, ainsi qu'à la négociation proprement dite ;
  - **élaborer le projet de convention et de négociier** à partir des mandats que lui donne le regroupement ;
  - élaborer, en appui à la négociation, **des documents et des plans d'action et de mobilisation** devant être soumis au regroupement ;
  - assurer la **diffusion** de l'information pertinente ;
  - assurer un **lien étroit** avec les syndicats locaux ;

## Comité de négo et de mob: présentation

## ➤ Mandats (suite)

- travailler en étroite collaboration avec les différents comités prévus à la convention collective ;
- assurer une prise en charge particulière des dossiers spécifiques aux **femmes** et à la **précarité** ;
- **organiser et coordonner les consultations** du regroupement auprès des syndicats locaux ;
- participer à la préparation de **l'analyse de la conjoncture**, du **cadre stratégique** et du **cahier de demandes**.

# Comité de négo et de mob

# Les secteurs public et parapublic

Plus de  
500 000  
salarié.es

## CSN – secteurs public et parapublic

Plus de  
150 000  
membres

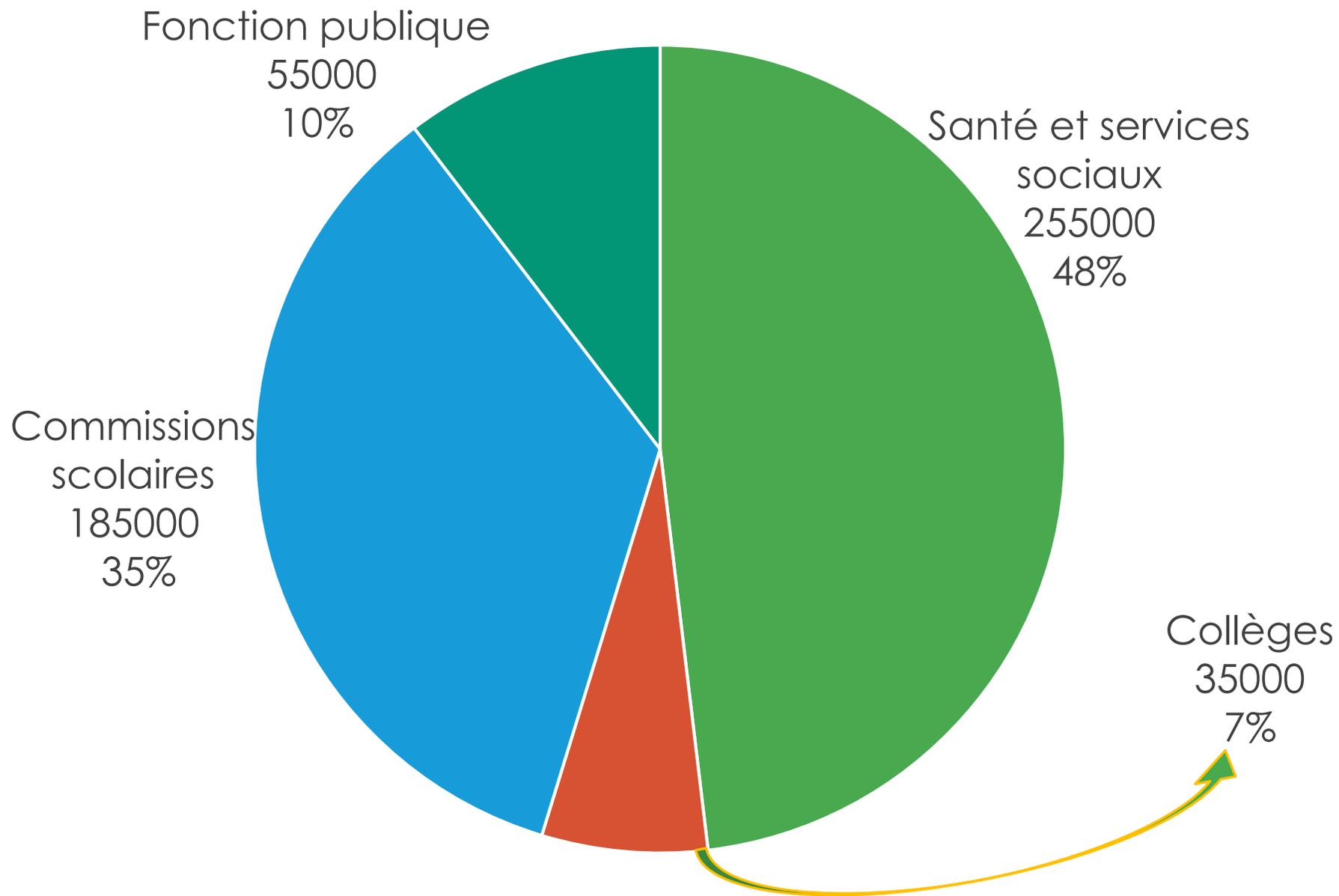
## FNEEQ – Regroupement cégep

Plus de  
17 000  
membres

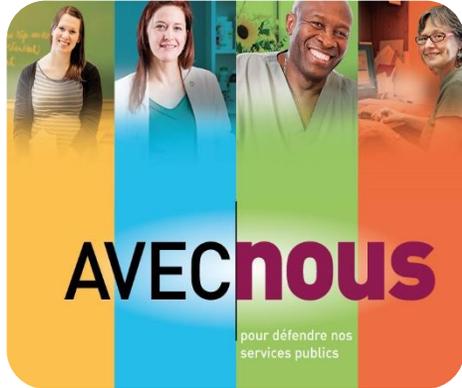
SPPCM

Près de 700  
membres

# La fonction publique et parapublique



# Les deux tables de négociation



## Table centrale

- Négociation nationale des matières communes à toutes les travailleuses et tous les travailleurs du secteur public
- Salaires, retraite, droits parentaux, disparités régionales, etc.



## Table sectorielle

- Négociation des enjeux concernant spécifiquement les enseignant.es de cégep
- Toutes les autres dispositions de la convention (sécurité d'emploi, tâche, congés, perfectionnement, annexes particulières, etc.)

# Table centrale : Les alliances potentielles

À la CSN : CCSPP

Comité de coordination des secteurs public et parapublic de la CSN



Fédération nationale des enseignantes  
et des enseignants du Québec



Fédération de la santé et des services  
sociaux



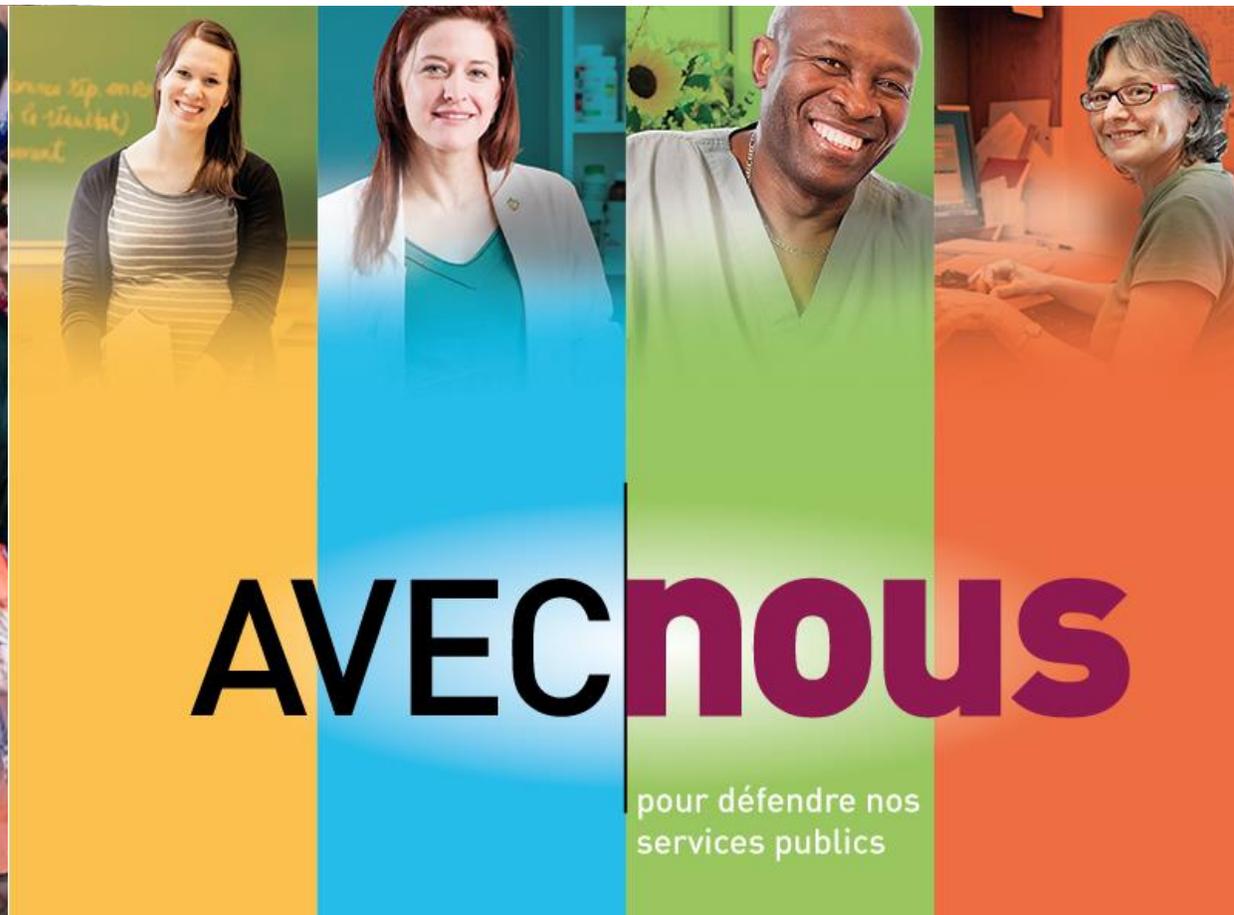
Fédération des employées et des  
employés des services publics



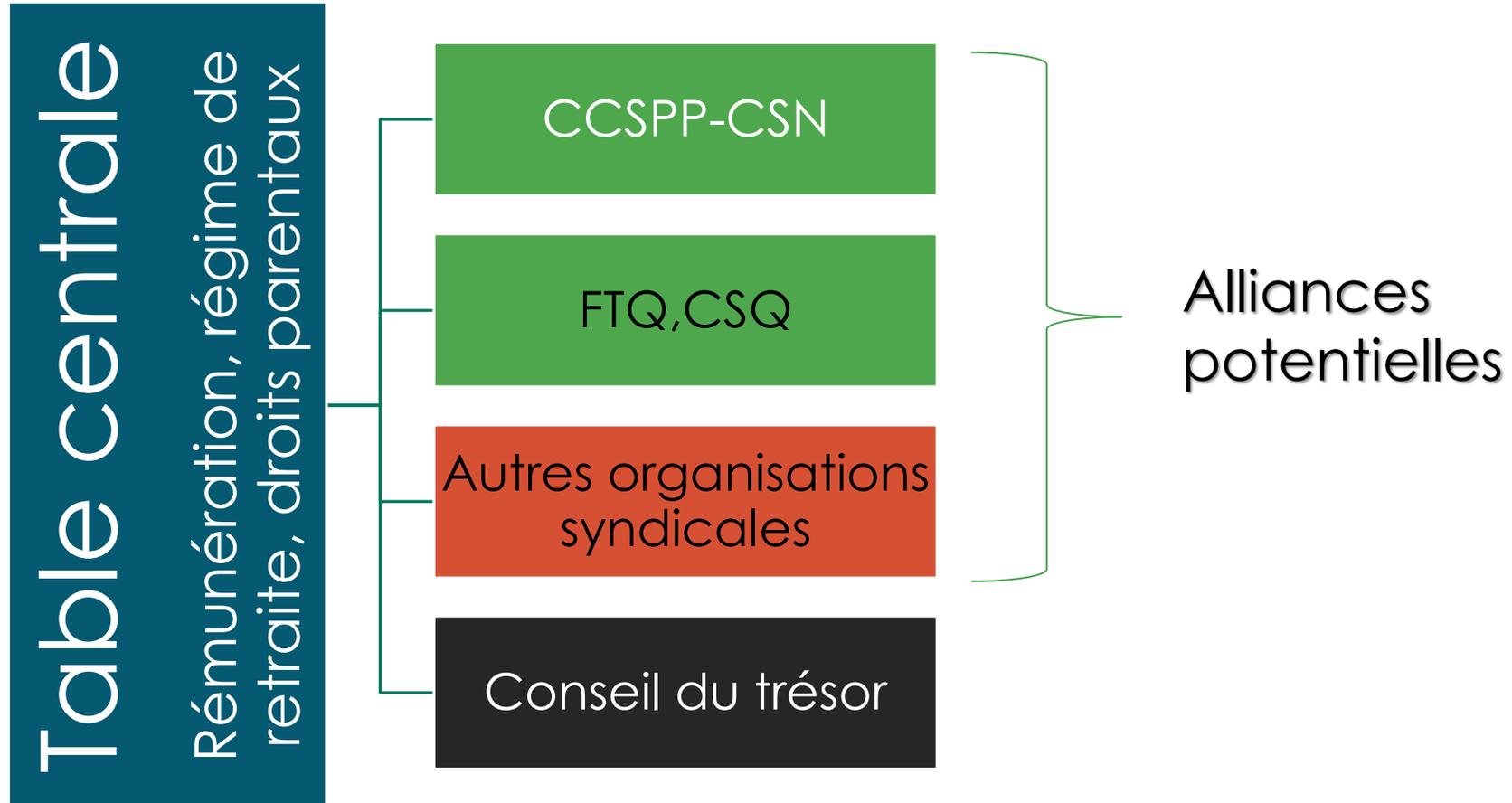
Fédération des professionnèles



# Front commun



# Table centrale



CCSPP: Comité de coordination des secteurs public et parapublic de la CSN  
FTQ: Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec  
CSQ: Centrale des syndicats du Québec

# Les mandats de la table centrale

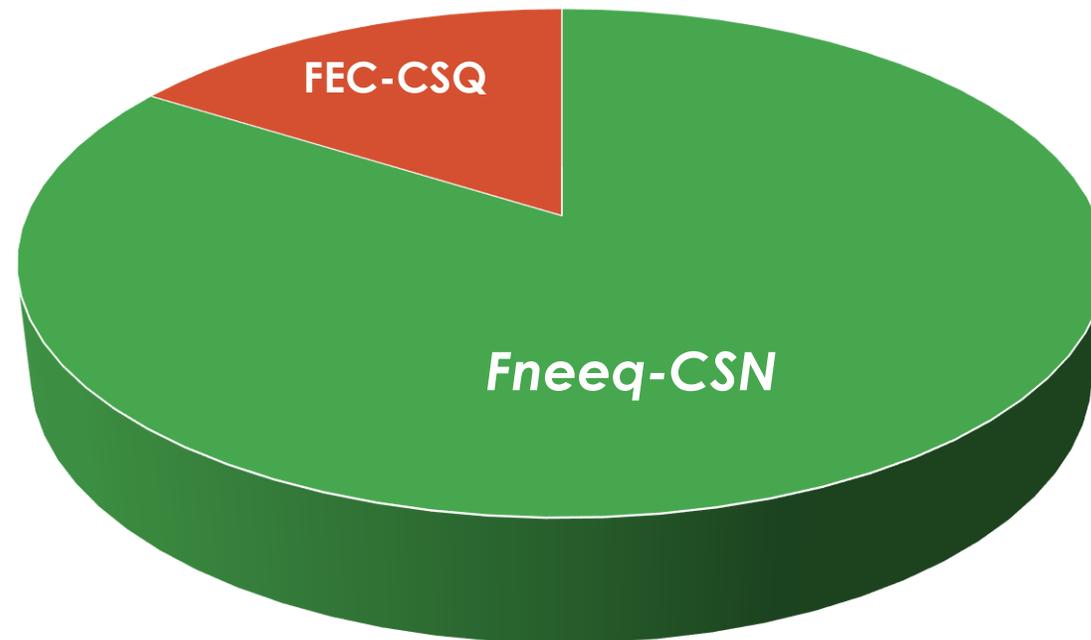
- L'équipe de négociation du CCSPP prend ses mandats des 4 fédérations et fonctionne par consensus;
- Les représentant.es du CCSPP : le comité de stratégie de la FNEEQ et les délégations des autres fédérations;
- Les mandats des fédérations sont donnés par leur instance respective, comme le regroupement cégep, qui prend ses mandats des syndicats qui prennent leurs mandats des membres !



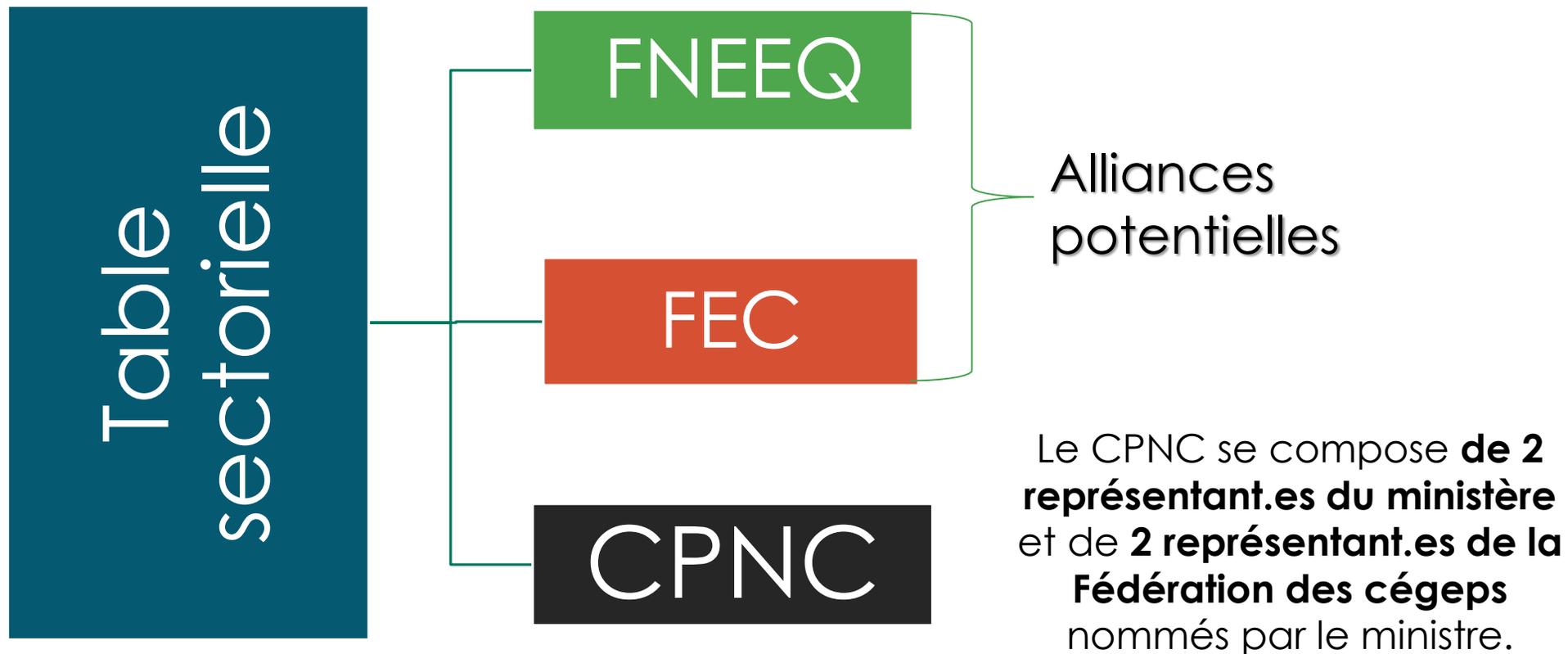
# Table sectorielle : Alliance potentielle FNEEQ-CSN et FEC-CSQ



Alliance des syndicats  
des professeures et des  
professeurs de cégep (ASPPC)



# Table sectorielle



FNEEQ : Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN)

FEC : Fédération des enseignantes et enseignants de CÉGEP (CSQ)

CPNC : Comité patronal de négociation des collèges

# Les mandats de la table sectorielle

- Le comité de négociation et de mobilisation prend ses mandats du regroupement cégep;
- Le regroupement cégep est composé de 46 syndicats
- Les mandats du regroupement cégep sont donnés par les syndicats;
- Les mandats des syndicats sont donnés par les membres !

—  
**PROFS**  
**EN NÉGO**  
—

# Alliances politiques/citoyennes plus larges



# Le rôle des syndicats locaux

16

Les **syndicats locaux** se penchent notamment sur :

- Les cahiers de demandes;
- La mobilisation et les moyens d'action;
- Un éventuel mandat de grève;
- Les ententes de principe;
- Toute autre question jugée pertinente par le regroupement.





# Cahier de demande hybride

(adopté  
regroupement  
cégep 4-5 avril)

- Que le regroupement cégep mandate le comité de négociation et de mobilisation afin de rédiger, en vue de la prochaine négociation de la convention collective, un **cahier évolutif de demandes sectorielles** selon les balises suivantes :
  - a. Le projet initial soumis au regroupement pour consultation et adoption prendra la forme de deux documents :
    - Un cahier de principes;
    - Une liste de problématiques.
  - b. Le dépôt syndical initial à la table de négociation sectorielle sera le cahier de principes;
  - c. Les demandes en lien avec les problématiques seront soumises aux syndicats par le comité, en fonction du rythme de la négociation, pour consultation et adoption par le regroupement.
- Proposition aussi de demander un dépôt simultané des cahiers de demande à la table centrale et aux tables sectorielles.

# Ce qui nous attend dans les prochains mois

## ➤ Février 2019 à avril 2019

Tournée des syndicats par le comité de négociation et de mobilisation et élaboration des orientations générales

## ➤ Mars à mai 2019

Élaboration des cahiers de demandes

- Suite aux consultations dans les AG
- Suite à l'harmonisation en CCSP (et peut-être en Front commun)

## ➤ Mai à septembre 2019

Consultation des AG et adoption des cahiers de demandes

- Constitution de la liste de problématiques à partir de la fin mai, après le regroupement du 23-24 mai

## ➤ 30 octobre 2019 : dépôts des demandes

# Enjeux

## Table sectorielle

- La précarité;
- La formation continue;
- La tâche et les ressources;
- Les demandes relatives à l'organisation du travail;
- L'autonomie professionnelle.

**Consultations à partir du 24 mai 2019,  
suite au regroupement cégep**

## Table centrale

- De réelles augmentations salariales;
- Des correctifs salariaux et la suppression des premiers échelons;
- L'augmentation de la rémunération des chargées et des chargés de cours;
- La retraite;
- Les droits parentaux.

**Propositions discutées en CCSP et  
regroupement, 10-11 avril 2019 (encore en  
huis clos)**

# Tournée du comité de négociation et de mobilisation: synthèse

## Revendications sur le terrain (qui rejoignent celles discutées dans les instances formelles et informelles de Maisonneuve):

- ▶ SIN : permis d'exercice, rémunération, budget de perfectionnement (FC exigée), attraction et rétention, CI adaptée à la clinique directe
- ▶ Éducation physique : ensembles vs préparations de cours, NES pas comptabilisés pour les cours de moins de 3 heures, tâche augmentée
- ▶ EESH : utilisation des ressources non satisfaisante
- ▶ Suppression des premiers échelons : CAQ veut le faire au primaire et secondaire, revient pour le cégep
- ▶ échelon 18 à 20 : inter-échelon comme il était au départ
- ▶ paramètres de la CI 2015 : diminution HP et autres
- ▶ application CI max : besoin d'analyser davantage. CI minimale à 80? Si oui, n'existe pas dans la convention, alors le comité de négo devra creuser.
- ▶ FC/ Chargés de cours
- ▶ Précarité
- ▶ Autonomie professionnelle, bureaucratisation
- ▶ Téléenseignement
- ▶ Ressources volet 1 et 2 insuffisante
- ▶ Recrutement et rétention en région éloignée
- ▶ RAC
- ▶ Table centrale : sort moins

***Essayer de relier les revendications disciplinaires à des revendications plus larges, plus collectives. Avant d'aller dans le spécifique, aller dans le global (c'est-ce qu'on a fait à Maisonneuve). Les revendications de Maisonneuve rejoignent celles du réseau.***

A green arrow pointing to the right, positioned to the left of the main title.

# Priorités négos SPPPCM

**(adoptées aux AG  
du 5 mars et 2 avril  
2019)**

Considérant :

- Les recommandations définies dans le bilan de la négo 2015 SPPCM ;
- Les constats dégagés lors de la journée d'étude syndicale sur les négos tenue le 14 janvier 2019 ;
- Les recommandations adoptées en CCSPP et en regroupement cégep sur les alliances suite à des consultations des membres.

Le Bureau syndical propose les priorités de négo 2020 suivantes :

## **I- Demandes liées à la table centrale (salaires, retraite, droits parentaux)**

- a) Que la rémunération des enseignants-es à la formation continue soit à la hauteur de celle des enseignants-es à la formation régulière.
- b) Que des correctifs salariaux soient appliqués pour les enseignants-es aux premiers échelons.
- c) Que des correctifs salariaux soient appliqués pour les échelons 18, 19 et 20.

## II- Demandes liées à la table sectorielle

### i) **La tâche et les ressources :**

a) Que la révision du mode de financement de la masse salariale des enseignants-es soit une des priorités des prochaines négos. Que cette révision soutienne une bonification du financement en enseignement supérieur et serve à combler les besoins liés à la tâche enseignante et à réduire les impacts négatifs de la précarité et des conditions de travail injustes à la formation continue.

b) Que le mode de calcul de la tâche enseignante soit révisé afin d'alléger la tâche enseignante et que le nouveau mode de calcul soit plus représentatif de la tâche réelle enseignante.

c) Que l'attribution des ressources pour les étudiants-es en situation de handicap (EESH) soit intégrée au financement de l'enseignement

**ii) Précarité et formation continue :**

- a) Que la formation continue soit arimée au régulier.
- b) Que les conditions de travail des professeurs-es précaires soient améliorées.
- c) Offrir une plus grande flexibilité à l'égard de la conciliation famille-travail, famille-étude et travail-travail.
- d) Protéger les enseignants-es non permanents contre les dépassements de priorité liés à des contingences de la tâche hors de leur contrôle.
- e) De réaménager le mode de rémunération et de faire des représentations auprès du gouvernement fédéral afin d'assurer l'accès à l'assurance-emploi.

**iii) Organisation du travail, autonomie professionnelle et transformation du réseau :**

a) Qu'un encadrement plus formel soit exigé afin de mieux baliser ou limiter la prolifération des AEC, l'expansion de la RAC ainsi que les programmes délocalisés, et y garantir la qualité des conditions d'enseignement.

b) Que le développement de l'enseignement à distance, notamment en ce qui concerne les droits d'auteurs-es liés au matériel synchrone ou asynchrone, soit encadré.

c) Que les conditions liées aux libérations et à la recherche et aux CCTT, notamment en ce qui concerne le matériel créé et les conditions d'exercice, soient mieux encadrées dans la convention collective.

d) Qu'on permette un aménagement de travail à distance dans les périodes où il n'y a pas de cours, excluant les vacances d'été.

### III- Priorités stratégiques de négociation et communications

a) De laisser plus de marge de manœuvre aux organisations locales quant aux choix des tactiques et des moyens d'action.

*Trois propositions laissées sur table, à revoir lors des consultations négociées de l'automne*